

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 13 février 2014 modifiant l'arrêté du 3 mai 2011 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry

NOR : AFSA1430100A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Michel Pelletier, de l'Association pour adultes et jeunes handicapés de Savoie, est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry, en remplacement de Mme Claude Laville.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale et solidarité.

Fait le 13 février 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER